Foire Aux Questions CFU – TotEM 2.x



Version du document	V1.8		
Date de mise à jour	31/07/2024		
Version TotEM	2.6 et ultérieures		

FAQ - CFU

Les derniers ajouts sont identifiés en vert

1.	Lac	confection des maquettes CFU sur TOtEM	4
	1.	Doit-on installer la dernière version TotEM pour dématérialiser le CFU ?	4
	2. visual	Je disposais de TotEM 2.3.1 et vient d'installer la 2.6, le contrôle et lisation sont en échec, que faire?	
	3.	Quelle est la procédure à suivre pour confectionner un CFU?	5
	4.	Quelles sont les maquettes concernées par le CFU ?	5
2.	Le r	remplissage des annexes depuis TotEM	6
	5.	Quand puis-je renseigner les états annexés ?	6
	6. xls/cs	Je n'arrive pas à enrichir mon annexe, TotEM refuse d'intégrer mon fich sv, un message d'erreur s'affiche, que faire?	6
	7. vote,	La mention projet de budget reste apparente sur la maquette PDF après que faire ?	7
	8.	Comment importer les annexes d'un autre document budgétaire sur TotEN 8	1?
	9.	Comment saisir l'état « I-A » des informations générales ?	9
	10.	L'annexe XML du logiciel dette ne s'importe pas, pour quelle raison?	9
		Lors de l'import de l'annexe dette ou du flux XML issu du progiciel, j'ai age d'erreur suivant: « The value 'X' of attribute 'V' on eleme TypTxReneg' is not valid with respect to its type, '#AnonType_VATCodTyptx 10	ent
	12. fichie	L'annexe RH ne s'importe pas, le message « Le XSD contient 14 champs et exemple contient 15 entête"	
		L'import de l'annexe RH est en anomalie, je ne comprends pas le messa nique (ex: Ligne 519 : Le champ "CodMotifContrAgent" "332-14" n'est pas u r authorisee), comment débloquer la situation?	ine
	14. ne se	Je suis en installation serveur, j'ai supprimé une annexe volumineuse mais ri passe, que faire ?	i en 15
	15 . de co	Les données ne remontent pas dans l'annexe « Décisions en matière de ta ontribution » ?	
3.	Pro	blèmes de visualisation	
	16.	Certains états sont absents au sommaire, pourquoi ?	17
	17.	Je ne parviens pas à visualiser l'état relatif aux provisions (B3.1 et B3.	

		J'ai intégré l'annexe relative aux services assujettis (bloc annexe « Ventilation M, Eau/Assainissement, Services assujettis TVA »), mais rien ne s'affiche sur la uette, pourquoi?
	19. faire	J'ai renseigné les AP/AE mais rien n'apparait sur la maquette, que dois-je ?20
	20. s'affi	J'ai sélectionn é les états de la présentation croisée au sommaire mais rien ne che lorsque je lance la visualisation
	21. anne:	Je parviens à enrichir mon CFU et à visualiser la maquette mais tous les états xés sont à « sans objet », que se passe-t-il ?23
		J'ai renseigné les annexes sur TotEM, il n'y a pas de message d'erreur, mais les ne sont pas visibles sur la maquette et ou le contrôle est en échec, que se e-t-il?24
	23. se pa	Lors de la visualisation du PDF, la pagination revient à 1 pour chaque état, que sse-t-il ?30
	24. faire	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
4.	L'é	change de données avec le comptable33
	25.	Est-il possible d'éditer un CFU provisoire au cours de l'exercice ?33
		J'ai génér é le « Document CFU ordonnateur », c'est -à- dire l'archive ZIP qui ent l' XML et le PDF des annexes, pour pouvoir le transmettre à mon comptable, nent se déroule la transmission via PES ?33
		Est-il possible de modifier une annexe après transmission de mon CFU au table?33
5.	Pro	blèmes d'import du flux enrichi par le comptable34
	-	Lorsque j'importe mon CFU enrichi des données du comptable, j'ai le message eur suivant: « Le flux importé est déjà présent dans la liste. Deux flux ne ent porter sur le même exercice et le même budget sans être scellés »34
	29. d'err e	Lorsque j'importe mon CFU enrichi des données du comptable, j'ai le message eur suivant : « Erreur lors de l'import du flux : »35
6.	Les	contrôles de cohérence avec le comptable (eccf)36
	30.	Y-a-t-il des contrôles automatisés dans le CFU ?
	31. comp	Les éventuelles discordances entre les données de l'ordonnateur et celles du ptable seront- elles des éléments bloquants?
		J'ai transmis mon CFU au comptable public afin qu'il confectionne un CFU soire, une anomalie a été détectée et mise en évidence par l'ECCF, je souhaite rer un nouveau flux après correction, que faire?36
7.	Le	vote du CFU et l'annexe des signatures37
	33. proce	Je dois soumettre mon CFU au vote de l'assemblée délibérante, comment éder?37
	34. le sce	Je souhaite contrôler mon flux CFU enrichi des états du comptable avant de eller, un message d'erreur apparait, que dois-je faire?37

	35.	Comment l'annexe des signatures est-elle alimentée?	.38
8.	Les	scellement et la transmission au prefet	.39
	36.	Le scellement de mon CFU n'est pas possible, est-ce normal?	.39
	37.	Le CFU définitif scellé sera-t-il envoyé au trésorier?	.39
	38.	Est-ce que la transmission des CFU vers Actes Budgétaires évolue?	.39
	39. suiva	La transmission de mon flux sur Actes Budgétaires a été rejeté pour le mont : « La population renseignée est incohérente », que se passe-t-il?	

1. LA CONFECTION DES MAQUETTES CFU SUR TOTEM

1. Doit-on installer la dernière version TotEM pour dématérialiser le CFU?

Pour intégrer un CFU dans TotEM, il est nécessaire d'installer la dernière version TotEM:

Je télécharge la dernière version de TotEM 2 :

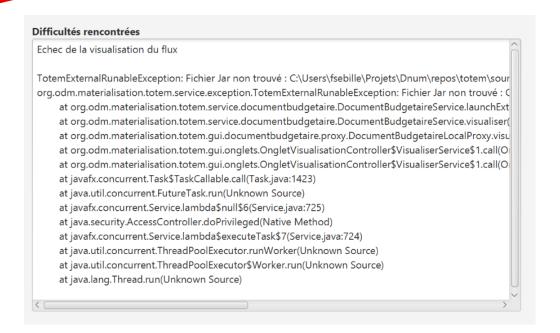
- Version monoposte version Windows x64
- Version monoposte version Windows x86
- Version multiposte version Windows x64
- <u>Version multiposte version Windows x86</u>

Je me réfère au guide d'installation

Je me réfère au guide utilisateur

2. **Je disposais de TotEM 2.3.1 et vient d'installer la 2.6, le contrôle et la** visualisation sont en échec, que faire?

Si vous travaillez sur la version 2.3.1 de TotEM et avez installé la version 2.6, cela peut créer des dysfonctionnements. En effet, lorsque vous tentez de visualiser un flux, un message d'erreur apparaît et les logs présents dans l'onglet « Aide » sont les suivants :



Nous vous invitons à sauvegarder l'ensemble de vos travaux (flux brut, flux en cours d'édition issu de TotEM et l'export des données de chaque annexe) et de supprimer complètement TotEM. Réinstallez ensuite la version 2.6 et réimportez vos travaux.

3. Quelle est la procédure à suivre pour confectionner un CFU?

Pour intégrer un CFU sur votre outil TotEM, il vous faut tout d'abord vous assurer auprès de votre éditeur qu'il soit en mesure de générer un flux CFU. Nous vous invitons tout particulièrement à vous assurer auprès de l'éditeur que vous disposez d'une version logicielle compatible avec la production des CFU.

Ensuite, afin de faciliter l'utilisation de l'outil nous vous conseillons de vous référer à la notice explicative ainsi qu'à la vidéo tutoriel afin d'être accompagné pas à pas dans le circuit de confection d'un CFU.

- Je consulte la notice explicative du circuit de confection d'un CFU
- Je visionne la vidéo tutoriel « confection d'un CFU dans TotEM »

4. Quelles sont les maquettes concernées par le CFU?

- La maquette du <u>CFU M57 par nature</u> (fixée par l'arrêté du <u>5 juillet 2022</u>).
- La maquette du <u>CFU M57 par fonction</u> (fixée par l'arrêté du <u>15 juillet 2022)</u>.
- La maquette du <u>CFU M57 simplifiée</u> pour les collectivités de moins de 3500 habitants (fixée par <u>l'arrêté du 15 iuillet 2022</u>).
- La maquette du <u>CFU M4</u> (fixée par l'arrêté du <u>5 juillet 2022</u>).

2. LE REMPLISSAGE DES ANNEXES DEPUIS TOTEM

5. Quand puis-je renseigner les états annexés?

Une fois le CFU « de base » issu du progiciel financier intégré dans TotEM, il est possible d'enrichir les états annexés (partie IV) via TotEM, selon les modalités actuellement mises en œuvre pour le compte administratif.

Point d'attention: La modification des états annexés n'est plus possible lorsque le flux enrichi des états comptables est intégré dans TotEM. Afin d'opérer une modification des états annexés et pouvoir transmettre ces éléments au comptable, il est nécessaire de visualiser de nouveau le flux intégrant les modifications, et générer une nouvelle archive ZIP pour transmission au comptable.

6. Je n'arrive pas à enrichir mon annexe, TotEM refuse d'intégrer mon fichier xls/csv, un message d'erreur s'affiche, que faire ?

Lors de l'enrichissement d'une annexe via l'import d'un fichier exemple (au format xls ou csv), veillez à respecter le formatage défini par les fichiers exemples.

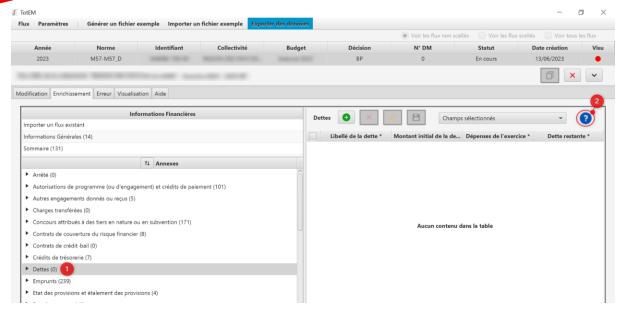
Générer un fichier exemple

En effet, plusieurs règles de formatages sont à respecter pour une bonne intégration des données de votre annexe :

Message TotEM	Nature d'erreur	Description	Exemple
Erreur applicative, message di-dessous à signaler 2002/01/12" n'est pas un format de date reconnu **Torrer applicative, message di-dessous à signaler **Univer applicative, message di-dessous à signaler **Universage di-dessous à signaler **It Universage di-dessous à signaler **Universage di-dessous à signaler **It Universage di-de	Format de date acceptée	Le format attendu est le suivant; jj/mm/aaaa Les cellules doivent être paramétrées au format «Texte» Résolu dans la version 2.6	F Lib 12/10/2022 SPI 23/09/2021 SPI
Erreur applicative, message ci-dessous à signaler Ligne 2 : Le champ "Cod'typ Taib*rov" "1" nest pas une valeur autorisée Ligne 3 : Le champ "Cod'typ Taib*rov" "2" n'est pas une valeur autorisée ** ** ** ** ** ** ** ** **	Valeurs autorisées (code type)	Les valeurs des codes sont à respecter (cf.liste déroulante associée) Veillez également paramétrer les cellules au format « texte »	CodTypTabProv CodTypPrc CodSTypP E B G E B G
Error applicative, message d-desous à signaler Les anomais a été déscrée à la tign 166, les informations saisies dans le champ "Montant de la subvention" ne sont pas conformes nomestra é deux décinades, signaré par un point mais sans profible nonétaire (fil. Semple: "99.99". Les anomais à eté déscrée à la tigne 167, les informations saisies dans le champ "Montant de la subvention" ne sont pas conformes. Veuilles saier un montant à deux décinales, signaré par un point mais sans profible monétaire (fil. Semple: "99.99". Veuilles saier un montant à deux décinales, signaré par un point mais sans profible monétaire (fil. Semple: "99.99".	Montants erronés	Les montants ne doivent pas contenir d'espace (cf. Q.17 anomalies à l'import d'une annexe) Résolu dans la version 2.6	F G MtCredOuv MtRea 608 048.95 23296. 608 048.95 122215 920 656.54 202680 920 656.54 179226

De plus, il est important de se référer à la liste déroulante associée de votre annexe afin de s'assurer de la codification à adapter.

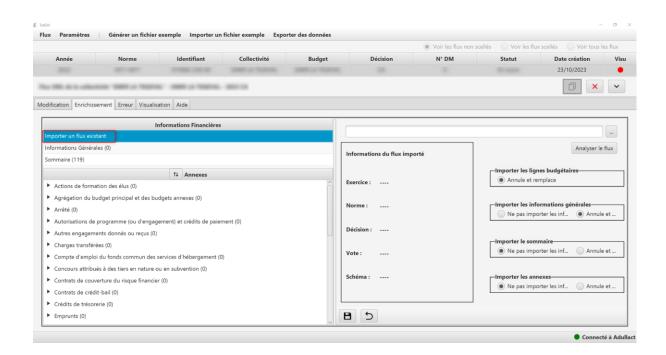
Pour rappel, la liste déroulante associée est disponible, au clic sur votre annexe via le bouton « Aide au remplissage de l'annexe » :



- 7. La mention projet de budget reste apparente sur la maquette PDF après le vote, que faire ?
 - → Corrigé dans la version 2.6

Lorsqu'un budget ou une décision modification est éditer avec TotEM 2.x, il apparait que la mention « Projet de budget » subsiste après le vote lorsque la fonctionnalité « Importer un flux existant » est utilisé.

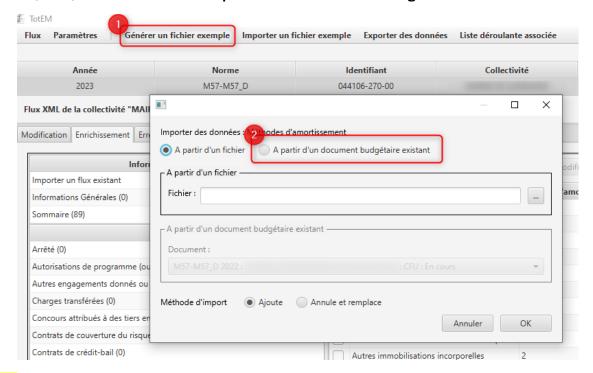
En effet, une anomalie a été détectée s'agissant de cette fonctionnalité, la modification de la balise technique portant cette modification n'est pas pris en compte. Cette anomalie a été corrigée à compter de la version 2.6.



8. Comment importer les annexes d'un autre document budgétaire sur TotEM ?

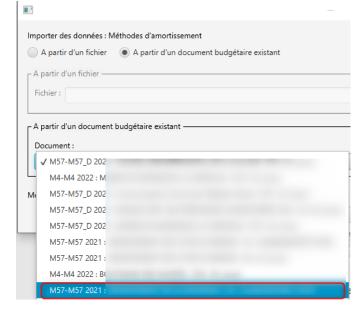
Pour ce faire, notamment en cas de blocage lors de l'import des données via un fichier XLS ou XML, le document budgétaire duquel vous souhaitez récupérer les annexes doit déjà être importé dans TotEM.

1 – Dans le bloc annexe que vous souhaitez, enrichir, cliquent sur <u>« Générer un fichier exemple »</u> puis sélectionner <u>« A partir d'un document budgétaire existant »</u>:



<mark>2 -</mark> Dans la section Document, à partir de la liste déroulante des flux présents dans TotEM, vous pouvez sélectionner le document budgétaire duquel vous souhaitez

importer les annexes:

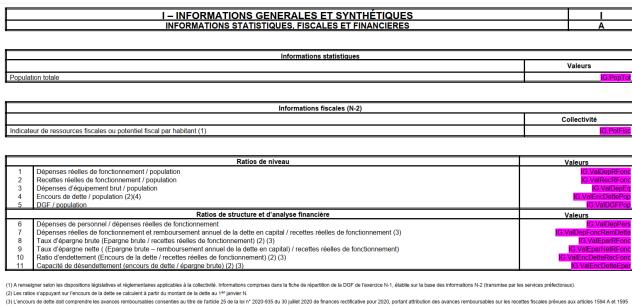


Une fois le document sélectionné, cliquez sur OK, les données sont importées.

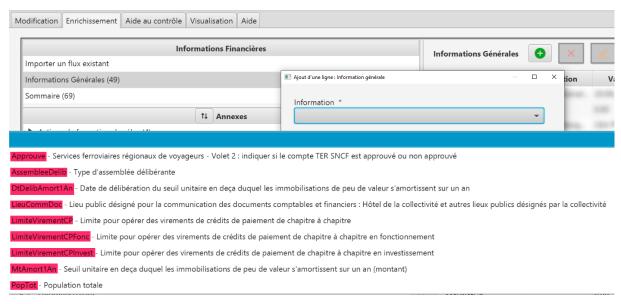
Si des données sont à modifier/actualiser, vous pouvez le réaliser directement dans TotEM (en respectant le format attendu) ou bien exporter l'annexe sur Excel et y réaliser les modifications.

9. Comment saisir l'état « I-A » des informations générales ?

Vous trouverez ci-dessous les balises attendues pour remplir l'état I-A – Informations statistiques, fiscales et financières:



- du code général des impôts.
- (4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner



Point d'attention particulier pour la population totale (PopTot): vous devez renseigner un nombre entier, sans décimale. Si une décimale est ajoutée, le flux sera rejeté lors de la transmission sur Actes Budgétaires. (cf. question 39).

Exemple de valeur acceptée : 123 456

10. L'annexe XML du logiciel dette ne s'importe pas, pour quelle raison?

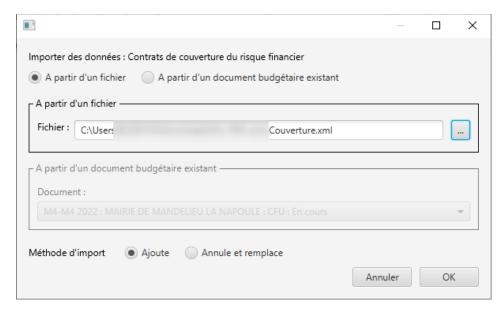
→ Résolu dans la version 2.6

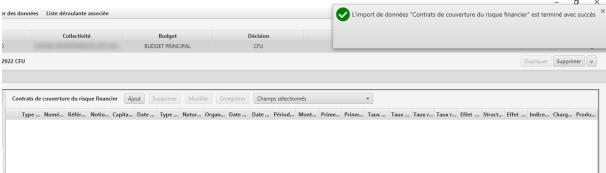
Une anomalie technique affecte l'import de certains fichiers XML, une notification indique que les données sont correctement importées mais rien ne s'affiche.

Cette anomalie est identifiée et en cours de correction, une prochaine version de TotEM permettra de résoudre cette difficulté.

Dans l'attente, nous vous invitons à contacter votre éditeur afin d'identifier une solution de contournement, ou bien à utiliser l'une des solutions de contournement suivante :

- Vous rapprochez de votre service informatique afin de modifier l'encodage du fichier UTF8 (via l'outil Notepad++ par exemple)
- Récupérer les données d'un autre document budgétaire (cf. <u>Comment importer les annexes d'un autre document budgétaire sur TotEM 2.3.1 ?</u>)
- Saisir les données manuellement à partir d'un fichier exemple/d'un export des données.

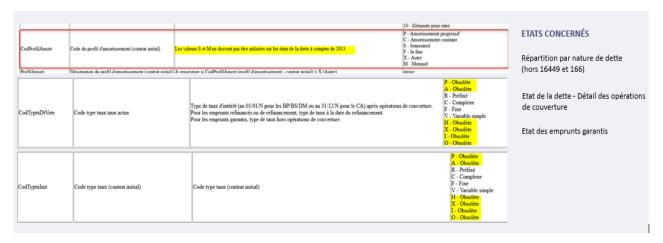




11. Lors de l'import de l'annexe dette ou du flux XML issu du progiciel, j'ai le message d'erreur suivant: « The value 'X' of attribute 'V' on element 'CodTypTxReneg' is not valid with respect to its type, '#AnonType_VATCodTyptx'. »

Le 1er janvier 2023 nous avons supprimé des codes obsolètes au niveau des données à remplir pour les états relatifs aux emprunts. Vous devez mettre à jour votre fichier s'agissant de la balise CodTypTxReneg, en supprimant l'ensemble des valeurs

obsolètes ou bien en vous rapprocher de votre éditeur si les données sont issues du logiciel dette.



12. **L'annexe RH ne s'importe pas, le message «** Le XSD contient 14 champs et le fichier exemple contient 15 entête"

→ Message de la notification modifiée dans la version 2.4 : Le fichier n'est pas conforme au format attendu par l'annexe. Vous devez télécharger un fichier exemple depuis l'annexe afin d'y reporter les données selon le format attendu.

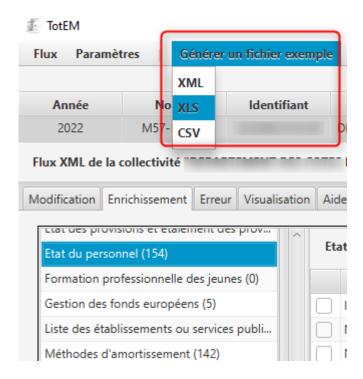
Ces évolutions sont liées à l'actualisation des instructions budgétaires et comptables au 1er janvier 2023. En effet, l'annexe relative à l'état du personnel évolue au 1er janvier 2023 afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du code général de la fonction publique, et de l'abrogation de la loi n°84-53 du 26 janvier 1986 auxquels l'annexe fait référence.

Une évolution du mode de saisie de cet état est donc à prévoir, et nécessite en effet une adaptation des fichiers qui peuvent habituellement transiter au sein de chaque organisation.

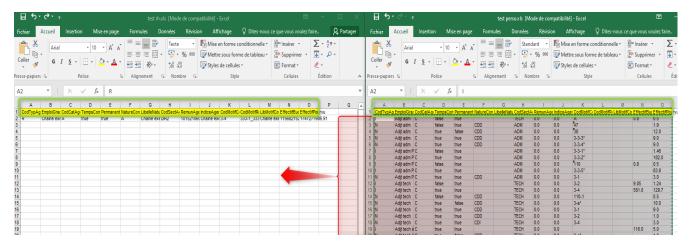
Cette évolution s'applique aux maquettes budgétaires 2023 en M57 et M4 depuis 2024, mais nécessite l'ajout d'une seconde colonne pour l'ensemble des nomenclatures et sur l'ensemble des exercices. Il s'agit d'une difficulté identifiée, nous souhaiterions faire évoluer le mécanisme d'interprétation des évolutions de schéma de données par TotEM afin de sécuriser cela.

Si ce message d'erreur s'affiche, nous vous invitons à suivre la procédure suivante :

1 - Générer un fichier exemple depuis l'annexe RH



2 - Reporter les valeurs du fichier initial vers le fichier exemple (en veillant à ce que le format ne soit pas modifié):



<u>Point d'attention</u>: La coexistence provisoire de deux nomenclatures de motif de recrutement implique l'existence de deux colonnes différentes:

• La colonne *CodMotifContrAgent* qui correspond à la nomenclature applicable jusqu'au compte administratif/CFU pour l'exercice 2022, il s'agit des valeurs suivantes:

CodMotifContrAgent	Motif du contrat de l'agent	Uniquement pour CodTypAgent="N" (Non titulaire)	A - Autres 47 - Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels 38 - Article 38 travailleurs handicapés catégorie C 3-b 3-3-3° - Emplois de secrétaire de mairie des communes de momoyenne est inférieur à ce seuil 3-3-4° - Emplois à temps non complet des communes de moininférieur à ce seuil, lorsque la quantité de temps de travail est 3-3-1° - Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires suscep 3-3-2° - Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les beso 110 - Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets 3-3-5° - Emplois des communes de moins de 2000 habitants c l'établissement en matière de création, de changement de péril 3-1 - Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à tem 3-2 - Vacance temporaire d'un emploi 3-4 110-1 - Collaborateurs de groupes d'élus 3-a°
--------------------	-----------------------------	---	---

Code à saisir	Description
A	Autres
47	7 - Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
38	Article 38 travailleurs handicapés catégorie C
3-b	
3-3-3°	Emplois de secrétaire de mairie des communes de moins 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieur à ce seuil
3-3-4°	Emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieur à ce seuil, lorsque la quantité de temps de travail est inférieur à 50 %
3-3-1°	Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
3-3-2°	Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
110	Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
3-3-5°	Emplois des communes de moins de 2000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
3-1	Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité)
3-2	Vacance temporaire d'un emploi
3-4	
110-1	Collaborateurs de groupes d'élus
3-a°	

<u>Point d'attention</u>: Ne pas laisser d'espace avant et après chaque code, et s'assurer que le format de la cellule est « texte ».

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a" : article 3, 2 her alinée: accroissement temporaire d'activité
3-b: article 3, 2 here alinée: accroissement temporaire d'activité
3-b: article 3, 2 here alinée: accroissement salomine d'activité
3-b: remplocament d'un fortochomaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-3-1: anisence de carter d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2: emplois du niversus de la catégoire d'A forsupe les besoins des servirces ou la nature des fonctions je justifient.
3-3-3: emplois de servire au de la catégoire d'A forsupe les besoins des servirces ou la nature des fonctions je justifient.
3-3-3: emplois de servire au de catégoire de fonctionnaires de moins de 100 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-3: emplois des communes de moins de 100 habitants et des groupements composés de communes de moins de 100 habitants et des groupements composés de communes de moins de 100 habitants et des groupements de prémiers particles des groupements de prémiers de communes de moins de 100 habitants et des groupements de prémiers de communes de moins de 100 habitants des groupements de prémiers de communes de moins de 100 habitants des groupements de prémiers de communes de moins de 100 habitants des groupements de prémiers de communes de moins de 100 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de champement de périmetre du de suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de champement de périmetre du des suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de champement de périmetre du des suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de champement

• La colonne *CodMotifRecrutement* à utiliser à compte des budgets primitifs 2023 en M57, avec les valeurs suivantes :

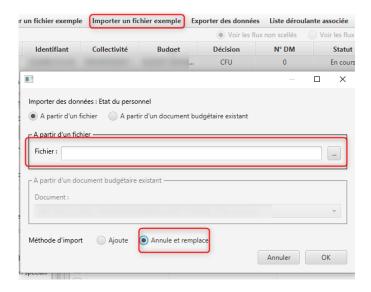
CodMotifContrAgent Motif du contrat de l'agent	Uniquement pour CodTypAgent="N" (Non titulaire)	A - Autres 47 - Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels 38 - Article 38 travailleurs handicapés catégorie C 3-b 3-3-3° - Emplois de secrétaire de mairie des communes de momoyenne est inférieur à ce seuil 3-3-4° - Emplois à temps non complet des communes de moi inférieur à ce seuil, lorsque la quantité de temps de travail est 3-3-1° - Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires suscep 3-3-2° - Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les beso 110 - Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets 3-3-5° - Emplois des communes de moins de 2000 habitants (l'établissement en matière de création, de changement de périt 3-1 - Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à tem 3-2 - Vacance temporaire d'un emploi 3-4 110-1 - Collaborateurs de groupes d'élus 3-a°
--	---	---

Code à saisir	Description
А	Autres
327-5	Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-23-1°	Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
343-1_343-3	Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
332-8-6°	Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-8-5°	Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-4°	Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 hab., pendant trois ans suivant la création, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-3°	Communes de moins de 1 000 hab. et groupements de communes regroupant moins de 15 000 hab.
332-8-2°	Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-1°	Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-24	Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13	Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
333-1_333-10	Collaborateurs de cabinet.
332-14	Vacance temporaire d'un emploi.
332-11	Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions mentionnées à l'article L. 332-10.
333-12	Collaborateurs de groupes d'élus.
332-23-2°	Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-10	Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
326_352	Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

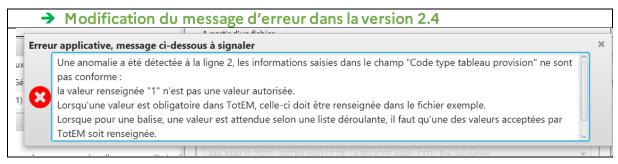
Dès lors, le fichier excel à importer pour un CFU doit se présenter de cette manière :

Α	В	C	D	E	F	G	Н	1	J	K	L	M	N	0
CodTypAg	EmploiGra	CodCatAg	TempsCor	Permanent	NatureCon	LibelleNatu	CodSectA	RemunAge	IndiceAge	r CodMotifC	CodMotifR	LibMotifCo	EffectifBud	EffectifPour
I	Adjt adm	С	false	true			TECH	0.0	0.0				0.8	0.5
N	Adjt adm	C	false	true	CDD		ADM	0.0	0.0	3-1				1.9
N	Adjt adm	C	true	false	CDD		ADM	0.0	0.0	3-a°				12.0
N	Adjt adm	C	true	true	CDD		ADM	0.0	0.0	3-1				9.0
N	Adjt adm	С	true	true	CDD		ADM	0.0	0.0	3-2				9.0
	A dia a day F	^	£_1	A			ADM	0.0	Λ Λ					4.40

3 - Importer le fichier redressé



13. L'import de l'annexe RH est en anomalie, je ne comprends pas le message technique (ex : Ligne 519 : Le champ "CodMotifContrAgent" "332-14" n'est pas une valeur authorisee), comment débloquer la situation ?



Dans cette exemple, les codes attendues dans la colonne L *CodMotifRecrutement* ont été saisis dans la colonne K *CodMotifContrAgent*, il convient de saisir les valeurs attendues par la maquette CFU dans la colonne K (cf. <u>L'annexe RH ne s'importe pas, le message « Le XSD contient 14 champs et le fichier exemple contient 15 entête"</u>)

14. Je suis en installation serveur, j'ai supprimé une annexe volumineuse mais rien ne se passe, que faire ?

Nous avons observé quelques latences sur la version TotEM Serveur. Lorsque vous tentez de supprimer plusieurs centaines de lignes dans une annexe, TotEM peut rencontrer des lenteurs pour réaliser cette action. Vous devez impérativement rester sur l'annexe en cours de suppression afin que TotEM puisse réaliser tout le processus.

Si vous quittez cette annexe, vous risquez de perdre intégralement votre flux en cours **d'édition.** Si la difficulté persiste, vous pouvez scinder l'annexe pour réaliser l'import via plusieurs fichiers.

15. Les données ne remontent pas dans l'annexe « Décisions en matière de taux de contribution » ?

Plusieurs difficultés sont rencontrées s'agissant du remplissage de l'annexe fiscalité en M57 :

- <u>Aucune donnée ne remontent (TFPB; TFPNB, CFE; THRS)</u> → il s'agit le plus souvent d'un oubli de sélectionner de l'origine des ressources, qui doit pour les communes être valorisée à « part communale des ressources »;
- <u>Il n'est pas possible de renseigner la THLV</u> → la maquette réglementaire ne prévoit pas la précision de cette information;
- <u>La maquette CFU fait mention de la TH et pas la THRS</u> → la maquette réglementaire CFU ne porte pas les évolutions apportées aux maquettes M57 depuis 2021, la maquette CFU sera actualisée. Il n'est donc pas possible de renseigner la THRS, et la ligne TH n'est pas à renseigner.

3. PROBLEMES DE VISUALISATION

16. Certains états sont absents au sommaire, pourquoi?

La maquette du CFU implique une rationalisation des états annexés par rapport au compte administratif: <u>Maquette CFU (consultable en ligne)</u>:

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1.01 - Opérations non ventilables A1.900 - Fonction 0 - Services généraux A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble

A1.901 - Fonction 1 - Sécurité

A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)

A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA

A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat

A1.906 - Fonction 6 - Action économique

A1.907 - Fonction 7 - Environnement

A1.908 - Fonction 8 - Transports

A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble

A2.01 - Opérations non ventilables

A2.930 - Fonction 0 - Services généraux

A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens

A2.931 - Fonction 1 - Sécurité

A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA

A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI

A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat

A2.936 - Fonction 6 - Action économique

A2.937 - Fonction 7 - Environnement

A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux

B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement

- B1.7 Etat de la dette Emprunts renégociés au cours de l'année N
- B1.8 Etat de la dette Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- B1.9 Etat de la dette Autres dettes
- B2 Méthodes utilisées pour les amortissements
- B3.1 Etat des provisions constituées

B3.2 - Etalement des provisions

- B4 Etat des charges transférées
- B5 Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
- B6 Prêts
- B7.1 Etat des emprunts garantis
- B7.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis
- B8.1.1 Concours attribués à des tiers

B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes

- B8.2 Etat des contrats de crédit-bail
- B8.3 Etat des contrats de PPP
- B8.4 Etat des autres engagements donnés
- B8.5 Etat des engagements reçus
- B9 Etat du personnel
- B10 Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier
- B11.1 Liste des organismes de regroupement
- B11.2 Liste des établissements publics créés
- B11.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe
- B12.1 Variation du patrimoine Entrées
- B12.2 Variation du patrimoine Sorties
- B13 Opérations liées aux cessions
- B14 Etat des travaux en régie
- B15.1 Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 Fonctionnement

1 - B3.1 à B3.3 au CFU

B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

C - Annexes budgétaires

- C1.1 Equilibre budgétaire Dépenses
- C1.2 Equilibre budgétaire Recettes
- C2.1 Situation des AP
- C2.2 Situation des AE

D - Autres éléments d'information

- D1 Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
- D2.1 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- D2.2.1 Services assujettis à la TVA Vue d'ensemble
- D2.2.2 Services assujettis à la TVA Détail investissement
- D2.2.3 Services assujettis à la TVA Détail fonctionnement
- D3.1 Services ferroviaires régionaux des voyageurs Volet 1 : Budget
- D3.2 Services ferroviaires régionaux des voyageurs Volet 2 : Compte d'exploitation
- D3.3 Services ferroviaires régionaux des voyageurs Volet 3 : Patrimoine
- D4.1 Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) Entrées
- D4.2 Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) Sorties
- D5 Gestion des fonds européens
- D6 Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale
- D7 Actions de formation des élus
- D8 Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes
- D9 Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement
- D10 Identification des flux croisés
- D11 Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- IV A au CFU I - F au CFU

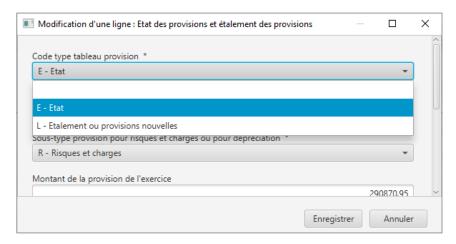
- D12 Décisions en matière de taux
- D13.1 Etats de la répartition de la TEOM Investissement
- D13.2 Etats de la répartition de la TEOM Fonctionnement

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

17. Je ne parviens pas à visualiser l'état relatif aux provisions (B3.1 et B3.2), pourquoi ?

L'état relatif à l'étalement des provisions (B3.2) est supprimé au CFU, seul l'état des provisions subsiste (B3.1), dès lors, depuis TotEM seules les données avec un Code type tableau provision valorisé à E –Etat sont reprises sur la maquette :

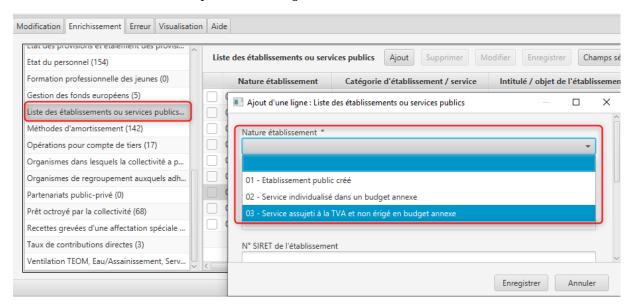


18. J'ai intégré l'annexe relative aux services assujettis (bloc annexe « Ventilation TEOM, Eau/Assainissement, Services assujettis TVA »), mais rien ne s'affiche sur la maquette, pourquoi ?

Les états D2.2.1 à D2.2.3 relatifs à la vue détaillée des services assujettis à la TVA sont supprimés au sommaire CFU (cf. <u>Certains états sont absents au sommaire, pourquoi ?</u>).

Les informations permettant de renseigner ces états sont saisies depuis le bloc annexe « Ventilation TEOM, Eau/Assainissement, Services assujettis TVA » au Compte Administratif. Si cette annexe est renseignée au CFU, il est donc normal que les données ne soient pas reprises sur la maquette.

Pour renseigner les données de l'état D2.1 au CFU, il est nécessaire d'effectuer la saisie depuis le bloc annexe « Liste des établissements ou services publics » en sélectionnant la nature 03 - services assujettis non érigés en BA :



19. J'ai renseigné les AP/AE mais rien n'apparait sur la maquette, que dois-je faire ?

Il est important de bien se référer aux listes déroulantes associées afin de comprendre de quelle manière valoriser les données :



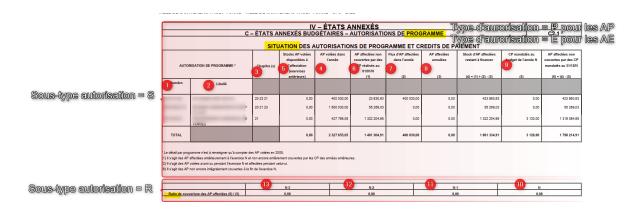
Description des éléments et listes déroulantes associées pour l'annexe "Autorisations de programme (ou d'engagement) et crédits de paiement" Exercice 2022, M57-M57 D, CFU

Code du champ Intitulé du champ		Description		
CodTypAutori	Type autorisation	Topo patrologistica	P - Autorisation de programme E - Autorisation d'engagement	
CodSTypAutori	Sous-type autorisation		R - Ratio S - Situation	
NumAutori	Numéro de l'autorisation (AP ou AE)	Numéro de l'autorisation (AP ou AE)	string	
LibAutori	Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Lors de la rematérialisation des données, le classement est automatiquement réalisé selon le libellé des autorisations. Si vous souhaitez effectuer un classement par numéro d'autorisation, il vous suffit d'ajouter le numéro des autorisations devant le libellé dans lle champ "Libellé de l'autorisation (AP ou AE)".	string	
Chapitre	Code du chapitre	Code du chapitre	string	
VitAutori Vote	Autorisation votée sur l'exercice en cours	Alimente la colonne « Révision de l'exercice N ». Pour les BP/BS/DM, le budget doit être voté.	decimal	
MtAutoriDispoAffectation	Stock d'autorisation votée disponible à l'affectation (exercices antérieurs)	Stock d'autorisation votée disponible à l'affectation (exercices antérieurs)	decimal	
MtAutoriNonCouvParCP_01_01_N	Autorisation affectée non couverte par des CP réalisés au 01/01/N	Autorisation affectée non couverte par des CP réalisés au 01/01/N	decimal	
MtAutoriAffectee	Autorisation affectée dans l'année	Autorisation affectée dans l'année	decimal	
VftAutoriAffecteeAnnulee	Autorisation affectée annulée	Autorisation affectée annulée	decimal	
MtCPReal	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	decimal	
RatioCouvAutoriAffect_N	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N)	decimal	
RatioCouvAutoriAffect_NMoins1	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N-1)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N-1)	decimal	
RatioCouvAutoriAffect_NMoins2	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N-2)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N-2)	decimal	
RatioCouvAutoriAffect_NMoins3	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N-3)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N-3)	decimal	

Ainsi, par exemple, pour valoriser l'état des AP, il faut sélectionner un Type d'autorisation «P» pour «Autorisation de programme», ou bien «E» pour les «autorisation d'engagement». Ce code est à reporter dans la première colonne «CodTypAutori» dans un tableur excel, ou bien à sélectionner dans la liste déroulante depuis TotEM.

Ensuite il est nécessaire d'indiquer quelle partie de l'état vous souhaitez valoriser :

- Le tableau des situations d'AP/CP ou AE/CP en sélectionnant un sous-type d'autorisation «S » (CodTypAutori dans le tableur, colonne B)
- Les ratios de couverture en sélectionnant un sous-type d'autorisation à « R ».



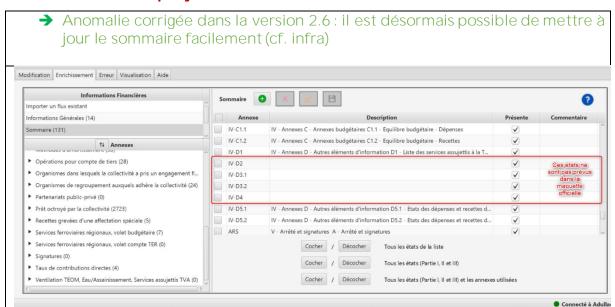
Les informations à afficher sont ensuite à renseigner dans le tableur excel ou bien directement depuis TotEM, la correspondance entre les colonnes dans le tableur et sur la maquette est précisée ci-dessous :



Les colonnes suivantes font l'objet d'un calcul automatique :

- Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) (3)
- AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) (5)

20. J'ai sélectionné les états de la présentation croisée au sommaire mais rien ne s'affiche lorsque je lance la visualisation



La maquette CFU prévoit la suppression de la vue détaillée pour la présentation croisée. Dès lors seule la vue d'ensemble est disponible au sommaire :

Maguette CFU (consultable en ligne):

	IV. États annexés						
	Présentation croisée et agrégée						
A1	ésentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble						
A2	résentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble						
A3	ésentation agrégée du budget principal et des budgets annexes						
	. États annexés patrimoniaux						

Maguette CA 2022:

IV - Annexes

A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	35
A1.01 - Opérations non ventilables	37
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	38
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	41
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	42
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	43
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	46
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	49
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	52
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	53
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	56
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	58
A1.908 - Fonction 8 - Transports	61
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	65
A2.01 - Opérations non ventilables	67
A2.01 - Opérations non ventilables A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	68
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	68 71 72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	68 71 72 73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	68 71 72 73 76
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens A2.931 - Fonction 1 - Sécurité A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	68 71 72 73 76 79
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens A2.931 - Fonction 1 - Sécurité A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	68 71 72 73 76 79 82
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens A2.931 - Fonction 1 - Sécurité A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	68 71 72 73 76 79 82 83
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens A2.931 - Fonction 1 - Sécurité A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	68 71 72 73 76 79 82 83
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens A2.931 - Fonction 1 - Sécurité A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat A2.936 - Fonction 6 - Action économique	68 71 72 73 76 79 82 83 84 87
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens A2.931 - Fonction 1 - Sécurité A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	68 71 72 73 76 79 82 83

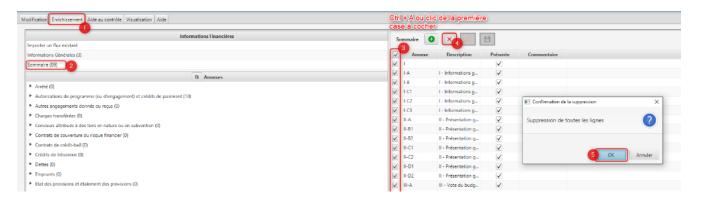
Ainsi, seules les vues d'ensemble subsistent au sommaire CFU, ce qui ne pose pas de problème à la visualisation en principe.

Il s'avère cependant que certains éditeurs n'ont pas mis à jour le sommaire dédié au CFU, les états à visualiser sont absents du sommaire et donc « sans objet » à la visualisation :

Annexe	Présente
IV-A1.9005	✓
IV-A1.901	✓
IV-A1.902	✓
IV-A1.903	✓
IV-A1.904	✓
IV-A1.9044	\checkmark
IV-A1.905	✓
IV-A1.906	✓
IV-A1.907	✓
IV-A1.908	✓

En effet, sur TotEM 2.x comme sur TotEM 1.6.x, si un état n'est pas présent au sommaire, alors il est absent à la visualisation.

Pour que l'état puisse être repris sur la maquette, vous pouvez suivre la procédure suivante :

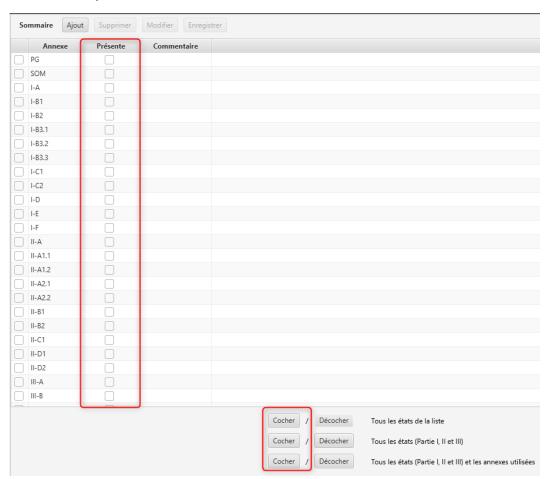


Nous vous invitions également à contacter votre éditeur afin de mettre à jour le sommaire automatiquement alimenté.

21. Je parviens à enrichir mon CFU et à visualiser la maquette mais tous les états annexés sont à « sans objet », que se passe-t-il ?

Il est probable que cette anomalie soit présente parce que les états annexés ne sont pas cochés comme présents au sommaire

Il est nécessaire de vérifier dans un premier temps que les états sont correctement cochés comme « présents » au sommaire :



Si ce n'est pas le cas, il est alors normal qu'ils ne soient pas visibles sur la maquette. Il est dès lors nécessaire de cocher comme présent chaque état au niveau de la ligne, ou bien sélectionner en masse les états, avec trois possibilités :

- Sélectionner tous les états, même s'ils ne sont pas remplis ;
- Sélectionner seulement les états des parties I à III;
- Sélectionner les états des parties I à III et seulement les états de la partie IV pour lesquels des données ont été saisies dans TotEM.
- 22. **J'ai renseigné les annexes sur TotEM, il n'y a pas de message d'erreur, mais** les états ne sont pas visibles sur la maquette et ou le contrôle est en échec, que se passe-t-il ?
 - → Résolu dans la version 2.6 de TotEM

Vous venez d'enrichir les annexes de votre flux via l'import de fichiers xls et au contrôle du flux, celui-ci affiche le message d'erreur suivant:



En outre, lorsque vous visualisez la maquette, le traitement est opérationnel, mais les données sont manquantes dans l'annexe.

Ces difficultés sont liées à des formatages spécifiques opérés par l'outil Excel. <u>Des</u> améliorations sont prévues dans TotEM afin d'identifier dès l'import ces anomalies et rendre plus permissif l'import de données dans TotEM.

Afin de sécuriser l'import des données, il convient de vérifier le bon formatage des données sur Excel en fonction du type de champs (texte, nombres entiers, nombre décimaux, dates, format année, vrai/faux).

Vous pouvez consulter le format attendu pour chaque colonne puis la documentation de chaque annexe en cliquant sur le bouton

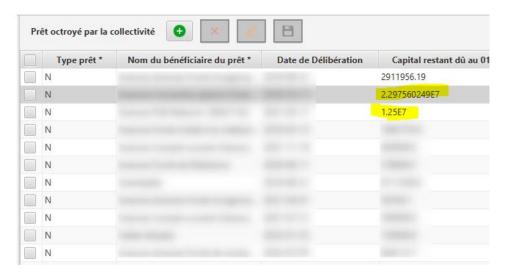
Code du champ	Intitulé du champ	Description	Liste déroulante associée
CodTypeCharge	Type de charges		01 - Charges de fonctionnement à répartir (c/6812) 02 - Charges financières à répartir (c/6862)
Exer	Exercice	Exercice	gYear 2
NatDepTransf	Nature de la dépense transférée	null	string
DureeEtal	Durée de l'étalement	null	int 2
DtDelib	Date de la délibération	null	date
MtDepTransf	Montant dépense transférée au 481	Montant de la dépense transférée au 481	decimal 1
MtAmort	Montant déjà amorti	Montant amorti au titre des exercices précédents	decimal
MtDotAmort	Montant dotation amortissements	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice	decimal

Code du champ	Intitulé du champ	Description	Liste déroulante associée
CodNatEtab	Nature établissement	Nature établissement	01 - Etablissement public créé 02 - Service individualisé dans un budget annexe 03 - Service assujeti à la TVA et non érigé en budget annexe
LibCatEtab	Catégorie d'établissement / service	Cette donnée n'est pas codifiée. Exemples de valeurs :	string
LibEtab	Intitulé / objet de l'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	string 5
SiretEtab	N° SIRET de l'établissement	N° SIRET de l'établissement	string
DtCreatEtab	Date de création de l'établissement	Date de création de l'établissement	date 3
DtDelibEtab	Date de délibération	Date de délibération	date
LibNatActivEtab	Nature de l'activité	Nature de l'activité	string
IndicTVAEtab	Etablissement soumis à la TVA	Etablissement soumis à la TVA	boolean

En fonction du type de champs attendu, nous vous invitons à prendre les précautions suivantes :

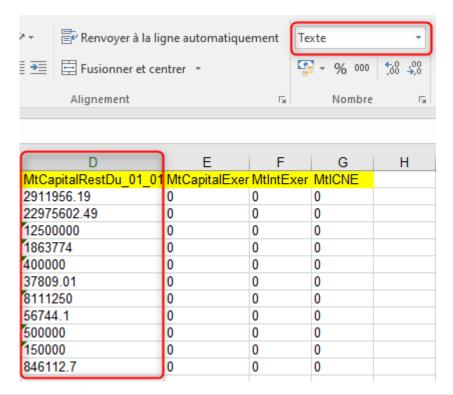
1) Champ Decimal (nombres décimaux):

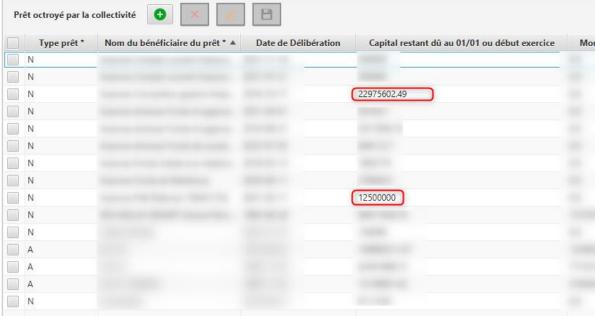
Si le nombre de chiffre après la virgule excède 6 caractères dans un champ « Decimal », le caractère « E » s'ajoute à l'écran dans TotEM après import du fichier Excel :



Dans cet exemple, le nombre de chiffre avant la virgule étant supérieur à 6, un exponentiel a été ajouté à l'import dans TotEM.

Pour corriger cela, il faut basculer le format des cellules en anomalie au format texte sur Excel :

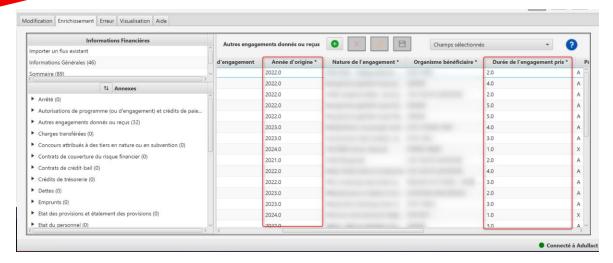




Point d'attention: Pour les nombres décimaux, en dehors de ce cas spécifique, le **formatage nombre d'Excel est bien accepté par TotEM.**

2) <u>Champ Int ou gYear (nombres entiers ou année):</u>
Pour les cellules ayant un champ « nombre entier » (int) ou un champ « année » (gYear), TotEM ajoute à l'écran « .0 » derrière le nombre lors de l'import:

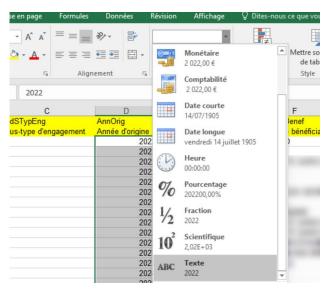
Par exemple, si la cellule XLS a été mal paramétrée au niveau des champs « Année d'origine » et « Durée de l'engagement pris » dans l'annexe EHB, TotEM ajoute « .0 » aux données :



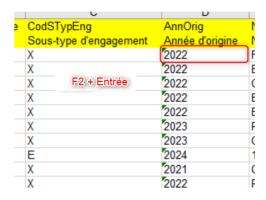
Cette anomalie provoque alors un échec au contrôle du flux et perturbe la visualisation du flux. Il faut donc corriger le fichier XLS puis le réimporter avec la fonction « annule et remplace ».

Pour corriger le fichier XLS:

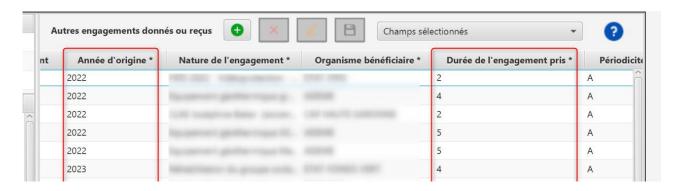
Etape 1 : Sélectionner les cellules et choisir le format « texte »



Etape 2: Actualiser les cellules avec la fonctionnalité F2 puis Entrée sur chaque cellule

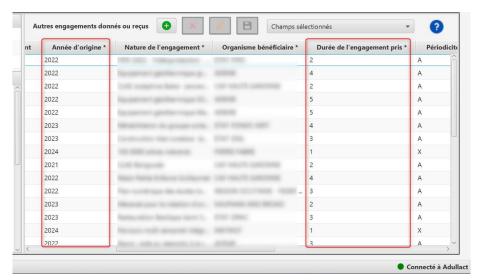


Etape 3: Importer à nouveau le fichier corrigé



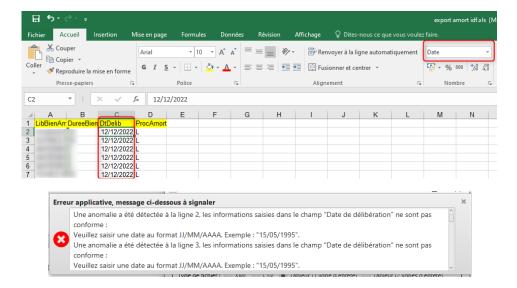
Le contrôle sera de nouveau fonctionnel.

Lors de l'import, vous pouvez contrôler le bon formatage des champs en vérifiant le format présent à l'écran sur TotEM, il ne doit pas y avoir de « .0 » après le nombre entier ou l'année :

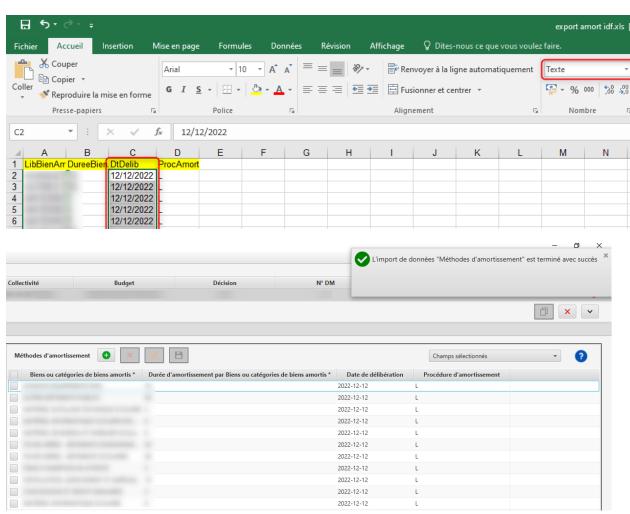


3) Champ Date:

Le format date d'excel n'est pas accepté par TotEM, le format texte doit être adopté pour que l'import du fichier soit accepté :



Il faut basculer les dates au format texte dans Excel:



<u>Attention</u>: Cette manipulation peut être fastidieuse, en particulier s'il s'agit d'un fichier contenant plusieurs centaines de lignes et dizaines de colonne.

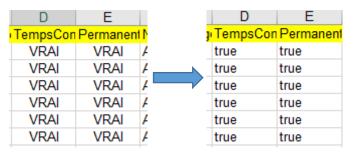
Dès lors, nous vous invitons si cela est possible à récupérer l'annexe du précédent CA ou du budget primitif de l'exercice en cours lorsque cela est possible.

Vous pouvez également recourir au format CSV qui permet de ne pas appliquer le formatage issu d'Excel. Vous pouvez par exemple générer un fichier exemple au format CSV pour l'annexe à intégrer, et y reporter les données afin import dans TotEM:



4) Champ: Boolean:

Seul le format « true » (« vrai ») et « false » (« faux ») sont accepté dans TotEM :



Si le format est différent, alors le contrôle du flux sera en échec :



- 5) Champ String (texte): Aucune précaution particulière
- 23.Lors de la visualisation du PDF, la pagination revient à 1 pour chaque état, que se passe-t-il ?

Lorsque que vous sélectionnez plusieurs annexes à visualiser, la pagination revient à 1 pour chaque état. Cette anomalie est seulement présente lors d'une visualisation partielle, la pagination sera correcte pour une visualisation complète.

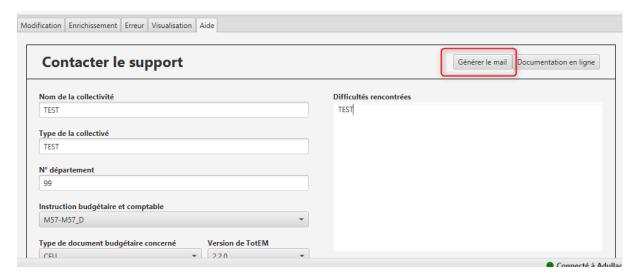
L'anomalie sera résolue dans une prochaine version de TotEM.

24. Aucune des solutions proposées ne permet de résoudre mon problème, que faire ?

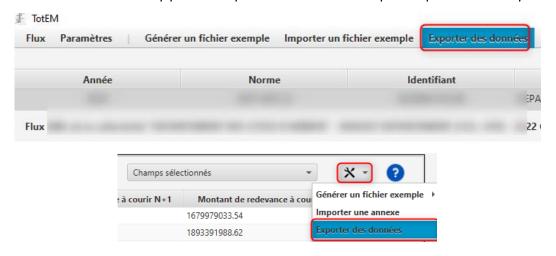
1 – Vous rapprocher de votre service informatique afin de vérifier que le paramétrage est conforme au guide d'installation

2 - Sauvegarder le flux et les annexes en cours d'édition

Se rendre dans le flux en anomalie, **depuis l'onglet «** aide », générer un mail pour le support et récupérer le flux généré :



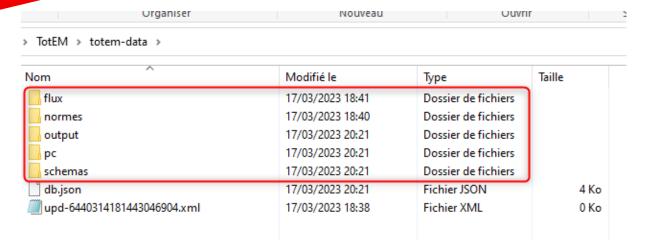
Une nouvelle version de l'application permettra d'extraire plus rapidement les flux.





Point d'attention: l'extraction est à répéter pour chaque bloc annexe.

- 3 Fermer TotEM
- 4 Vider le répertoire de travail en supprimant les répertoires ci-dessous

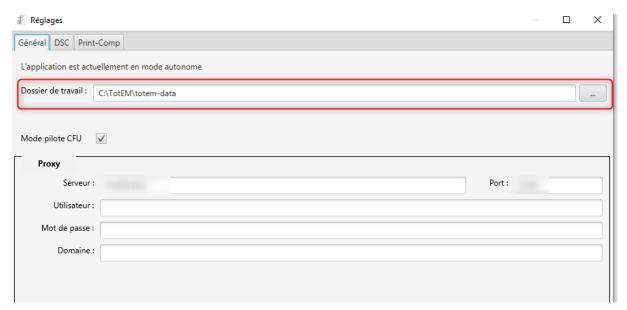


Point d'attention: La suppression du répertoire « flux » entraine la suppression de tous les flux en cours d'édition. Nous vous recommandons dans un premier temps de ne pas le supprimer, et de n'effectuer cette action qu'à condition d'avoir pu sauvegarder toutes les données.

Vous pouvez vous rapprocher de votre service informatique pour effectuer ces manipulations.

Par ailleurs, la suppression du répertoire « output » supprimera toutes les visualisations effectuées (documents PDF, etc..), il sera possible de générer de nouveau les maquettes mais il convient également de réaliser cette action avec précaution.

Pour savoir où se trouve le dossier de travail, aller dans paramètre et récupérer le **chemin d'accès** :



5 - Relancer TotEM et intégrer de nouveau le flux et les annexes

4. L'ECHANGE DE DONNEES AVEC LE COMPTABLE

25. Est-il possible d'éditer un CFU provisoire au cours de l'exercice?

C'est le comptable qui fera la demande de CFU provisoire dans Hélios - a priori après s'être mis d'accord avec l'ordonnateur (de sorte que celui-ci envoie à Hélios ses flux de données). La demande de CFU provisoire dans HELIOS permet à J+1 de visualiser le CFU dans CDG-D SPL.

Il est à relever qu'un CFU provisoire peut être édité par l'ordonnateur quand bien même il n'a pas encore été en mesure de renseigner les états annexés.

Il sera possible de demander plusieurs CFU provisoires successifs, chaque nouvel envoi de données de l'ordonnateur "écrasant" le précédent. Le CFU provisoire permet de procéder à des contrôles et ainsi de limiter le risque d'incohérences ou d'anomalies en fin d'année.

Si l'ordonnateur n'a pas transmis à HELIOS son flux de données, le CFU provisoire ne comportera que les données du comptable et les chiffres de l'ordonnateur seront par défaut à zéro dans les tableaux relevant de sa responsabilité.

Depuis TotEM, l'ordonnateur à la possibilité de générer de nouveaux flux, en important le flux issu du progiciel ou en modifiant directement les états annexés afin de générer une nouvelle archive ZIP pour transmission au comptable.

Il est toutefois nécessaire de supprimer l'ancien flux transmis dans TotEM si l'ordonnateur souhaite importer un nouveau flux issu du progiciel financier. S'il s'agit seulement de modifier les annexes, il suffit d'opérer les modifications dans TotEM et de générer une nouvelle archive.

26. J'ai généré le « Document CFU ordonnateur », c'est-à-dire l'archive ZIP qui contient l'XML et le PDF des annexes, pour pouvoir le transmettre à mon comptable, comment se déroule la transmission via PES ?

Pour vos questions concernant la transmission PES, nous vous invitons à consulter la page dédiée à <u>l'expérimentation</u> du compte financier unique (cf. section « Confection entièrement dématérialisée du CFU » et <u>fiche pratique PES</u>).

27. Est-il possible de modifier une annexe après transmission de mon CFU au comptable ?

Une fois les données du comptable enrichies par le comptable public local, vous pouvez récupérer le flux CFU définitif depuis CDG-D.

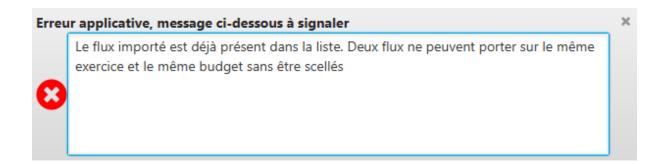
Il est alors possible d'intégrer le CFU enrichi des données du comptable dans TotEM pour visualiser le CFU au format PDF qui pourra être soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Il n'est plus possible de modifier le CFU, celui-ci est strictement identique à celui que peut consulter le comptable dans CDG-D.

Si vous constatez une erreur, en particulier concernant le remplissage des états annexés, il est alors nécessaire de modifier les annexes du flux ordonnateur dans TotEM, ou bien importer de nouveau un flux XML issu du progiciel contenant les réalisations de l'exercice, en veillant à exporter et sauvegarder les annexes depuis TotEM. Le « Document CFU ordonnateur » contenant les modifications doit impérativement être transmis au comptable avant que ce dernier effectue la reprise des balances d'entrée. A défaut, le CFU définitif ne contiendra pas les modifications.

5. PROBLEMES D'IMPORT DU FLUX ENRICHI PAR LE COMPTABLE

28. Lorsque j'importe mon CFU enrichi des données du comptable, j'ai le message d'erreur suivant : « Le flux importé est déjà présent dans la liste. Deux flux ne peuvent porter sur le même exercice et le même budget sans être scellés »



Dans l'attente d'une évolution de TotEM, un flux CFU enrichi des données du comptable ne peut être importé lorsque le CFU ordonnateur est déjà présent dans TotEM.

Ainsi nous vous invitons à supprimer le CFU ordonnateur de TotEM (en réalisant des exports de données de chaque annexe en amont), puis tenter de nouveau d'importer le CFU enrichi.

29. Lorsque j'importe mon CFU enrichi des données du comptable, j'ai le message d'erreur suivant : « Erreur lors de l'import du flux : »

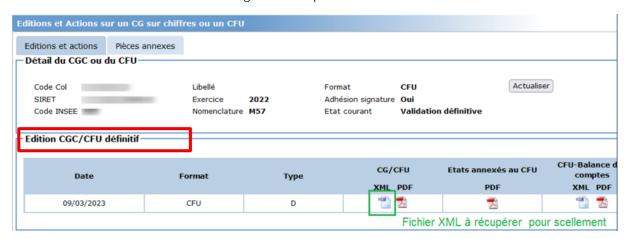


Plusieurs situations peuvent déclencher cette erreur.

⇒ Cas 1: Le flux téléchargé depuis CDG-D n'est pas le flux définitif

Assurez-vous d'avoir téléchargé le flux du CFU Définitif depuis CDG-D et non pas le flux du CFU Provisoire.

Le flux CFU Définitif est téléchargeable depuis le cadre « Edition CGC/CFU Définitif »



⇒ Cas 2 : La demande de CFU par le comptable n'a pas été réalisée ou n'a pas encore abouti

Rapprochez-vous de votre comptable afin de vous assurer que le CFU a bien été validé et qu'il consolide bien les données ordonnateur et comptable. Suite à la demande de CFU sur chiffres dans Hélios à J, les documents sont disponibles à J+1 dans CDG-D SPL.

⇒ Cas 3 : Le CFU concerne un budget inactif/dormant qui n'a enregistré aucune opération budgétaire sur l'exercice

S'il n'y a eu aucune opération budgétaire sur l'exercice, le flux CFU ne contient aucune donnée budgétaire et n'est donc pas conforme au format attendu par TotEM dont l'objet premier est d'enrichir les maquettes budgétaires. Ce type de flux n'a donc pas à être importé dans TotEM après enrichissement par le comptable.

Le PDF issu de CDG-D doit être présenté à l'assemblée délibérante accompagnés des éventuels états annexés. Ces mêmes éléments sont à transmettre au besoin à la préfecture, au format PDF également.

6. LES CONTROLES DE COHERENCE AVEC LE COMPTABLE (ECCF)

30.Y-a-t-il des contrôles automatisés dans le CFU?

Des contrôles automatisés sont mis en place dans le CFU (cf. chapitre 6 du <u>Guide du CFU</u>). Le résultat de ces contrôles est restitué dans une édition intitulée « État des contrôles du compte financier » (ECCF) qui apparaît avant la page des signatures dans le CFU.

Les contrôles ECCF supposent que l'ordonnateur ait transmis le flux de données nécessaires à l'alimentation des tableaux faisant l'objet des contrôles (les tableaux de la partie IV du CFU relative aux états annexés ne font pas l'objet de contrôles au titre de l'ECCF). Autrement, les données de l'ordonnateur resteront à zéro et l'ECCF présentera des montants en écart.

Lorsqu'il n'y a pas de discordance entre les données de l'ordonnateur et du comptable, le message suivant s'affiche sur la maquette budgétaire:

« La vue détaillée fournie par le comptable est concordante avec la vue d'ensemble fournie par l'ordonnateur »

31. Les éventuelles discordances entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable seront- elles des éléments bloquants ?

Les discordances entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ne sont pas bloquantes pour la confection d'un CFU provisoire ou du CFU définitif.

Il est précisé que si ces discordances persistent, les données d'exécution budgétaire du comptable sont réputées faire foi d'après l'arrêté du 16 octobre 2019.

32. J'ai transmis mon CFU au comptable public afin qu'il confectionne un CFU provisoire, une anomalie a été détectée et mise en évidence par l'ECCF, je souhaite générer un nouveau flux après correction, que faire ?

Vous pouvez dans ce cas produire un nouveau flux xml depuis le progiciel financier, tenant compte des correctifs apportés, et importer de nouveau ce flux dans TotEM. Il sera alors nécessaire d'importer de nouveau les annexes.

7. LE VOTE DU CFU ET L'ANNEXE DES SIGNATURES

33. Je dois soumettre mon CFU au vote de l'assemblée délibérante, comment procéder ?

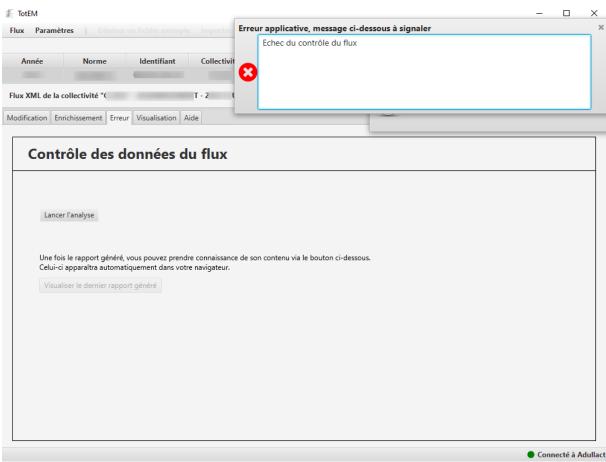
Pour soumettre votre CFU au vote de l'assemblée délibérante votre flux doit :

- 1. Avoir été intégré et enrichi dans TotEM
- 2. Avoir été transmis vers Hélios pour y intégrer les données du comptable
- 3. Avoir visualisé dans TotEM le CFU définitif issu de CDG-D SPL

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la documentation ci-dessous :

- <u>Je consulte la notice explicative du circuit de confection d'un CFU</u>
- Je visionne la vidéo tutoriel « confection d'un CFU dans TotEM »

34.Je souhaite contrôler mon flux CFU enrichi des états du comptable avant **de le sceller, un message d'erreur** apparait, que dois-je faire ?



Le flux enrichi n'a pas besoin d'être contrôlé dans TotEM car ce dernier a déjà fait l'objet d'un contrôle de conformité au cadre réglementaire avant génération du

« Document CFU ordonnateur » (étape n°2). Un second contrôle n'est donc pas nécessaire.

35. Comment l'annexe des signatures est-elle alimentée ?

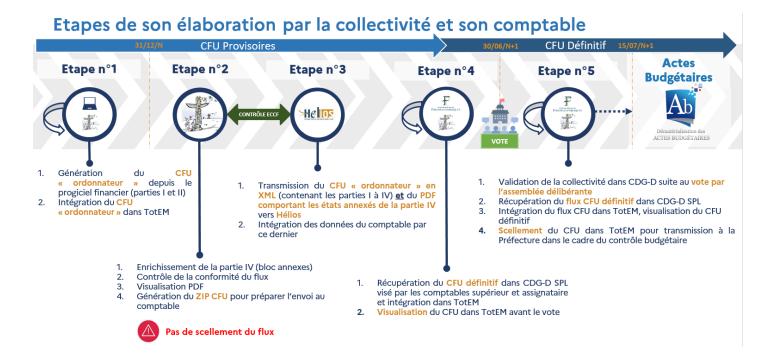
Suite au vote du CFU par l'assemblée délibérante, il est nécessaire de le valider dans CDG-D puis de récupérer le flux CFU dans CDG-D (qui comprend alors les 3 signatures) puis de le visualiser de nouveau afin que l'annexe signature soit pleinement valorisée. Cette action est nécessaire avant scellement du flux pour transmission au Préfet via le protocole de transmission dématérialisé @CTES/ACTES BUDGETAIRES.

8. LE SCELLEMENT ET LA TRANSMISSION AU PREFET

36.Le scellement de mon CFU n'est pas possible, est-ce normal?

Le scellement d'un flux CFU est seulement possible une fois les données du comptable enrichies par le comptable public local depuis CDG-D et le CFU présenté à l'assemblée délibérante (étape n°5).

Veuillez donc vous assurer que vous n'avez pas seulement enrichi les annexes depuis TotEM. Le scellement n'est pas possible lors de la génération du document CFU ordonnateur par exemple (étape n°2).



37.Le CFU définitif scellé sera-t-il envoyé au trésorier ?

Aucune transmission du CFU définitif n'aura lieu puisqu'il sera déjà présent dans l'application du comptable. Le CFU scellé est seulement transmis au Préfet (<u>cliquer ici</u> pour plus de détail sur les modalités de transmission).

38. Est-ce que la transmission des CFU vers Actes Budgétaires évolue?

La procédure de transmission du CFU vers Actes Budgétaires est identique à celle actuellement utilisée pour les autres maquettes budgétaires.

Tel que c'est le cas pour tous les documents budgétaires vous devrez renseigner :

- La matière « 7.1 Décisions budgétaires » doit être sélectionnée ;
- La nature d'acte est « 5. Documents budgétaires et financiers » ;
- L'enveloppe transmise contient obligatoirement :
 - Le CFU définitif et scellé au format XML;
 - o La délibération annexée au format PDF.

39.La transmission de mon flux sur Actes Budgétaires a été rejeté pour le motif suivant : « La population renseignée est incohérente », que se passet-il ?

La population totale (PopTot) doit être renseignée sans une décimale. Avant de sceller le flux, vérifier qu'une décimale n'est pas présente:



Si le flux est déjà scellé et a été transmis, celui-ci sera rejeté d'Actes Budgétaires avec le motif suivant : « ODT-VERIF-32 : La population renseignée est incohérente ».

• Si le flux n'est pas un CFU:

Vous devez dupliquer le flux, puis modifier la donnée et re sceller le flux.

• Si le flux est un CFU:

Vous devez corriger cette donnée dans le flux CFU ordonnateur et reconstituer le flux CFU dans CDG-D.

En cas de difficultés, vous pouvez solliciter le support utilisateur.